

Tourisme et attractivité

Quelles complémentarités et quels outils le Pays d'art et d'histoire partage-t-il avec les acteurs du tourisme ?

Préambule

En 2018, suite à une procédure de fusion impulsée par les deux Communautés de communes du territoire, les Offices de tourisme du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix et le Pays d'art et d'histoire se retrouvent au sein d'une même association nommée Tourisme, culture et patrimoine en Pyrénées cathares. Le fait que les deux services Office de tourisme et Pays d'art et d'histoire cohabitent sous le même toit n'a pas généré jusqu'à maintenant le partenariat qui était attendu. Leurs spécificités respectives manquent d'une définition claire pour progresser vers des objectifs de complémentarité et de coopération.

La DRAC Occitanie conditionne son avis favorable au renouvellement du label à un changement de structure juridique pour son portage. Les élus opteront-ils pour la pérennisation de la fusion Office de tourisme / Pays d'art et d'histoire ? Quel que soit le cas, la recherche des complémentarités reste de toute façon d'actualité. Evidemment, l'appartenance à une même entité aurait pour effet de rendre plus aisées les coopérations.

Une alliance de deux labels pour aider au développement touristique ?

Les acteurs du tourisme des Pyrénées cathares devraient pouvoir s'appuyer à brève échéance sur deux labels, l'un couvrant l'ensemble du territoire, l'autre de nature à irriguer celui-ci :

- Pays d'art et d'histoire, label du Ministère de la Culture, en cours de renouvellement, sur un territoire incluant les 57 communes de la CCPO et de la CCPM.
- Grand Site de France, sur un périmètre, appelé à s'élargir, autour de Montségur. L'Opération Grand Site (OGS) est engagée pour une labellisation par le Ministère de l'environnement d'ici quatre ou cinq ans

Aussi est-il d'ores et déjà opportun que les services PAH et OGS collaborent dans l'optique d'une alliance au bénéfice d'un développement touristique de l'ensemble du territoire.

Les différents prestataires touristiques sont en attente de clarifications du rôle que pourrait jouer le Pays d'art et d'histoire à leurs côtés. Les services PAH et OGS pourraient sans attendre définir ensemble des stratégies d'information et de formation des acteurs touristiques, lesquels pourraient ensuite se prévaloir auprès de leurs clientèles de la qualité d'« Ambassadeurs des Pyrénées cathares ».

Quelle évolution du rôle de l'animatrice du patrimoine ?

Les guides-conférenciers de l'office de tourisme, moyennant un « agrément » délivré par l'animatrice du patrimoine après, si nécessaire, un temps d'information-formation, pour intervenir sur tel ou tel objet, pourraient intervenir dans le cadre des programmations du service Pays d'art et d'histoire. En période estivale, il pourrait être envisagé d'inclure la programmation de visites guidées de l'Office de tourisme dans la brochure PAH.

L'animatrice du patrimoine, elle-même guide-conférencière, continuerait d'intervenir dans la conduite directe d'animations, mais de manière moins massive que jusqu'à maintenant. Pour renforcer ce groupe de guides-conférenciers, un assistant(e) à l'animatrice du patrimoine aurait

pour mission l'accompagnement d'animations, lorsque, par exemple, il est fait appel à des conférenciers ou guide-conférenciers extérieurs.

Le rôle spécifique de l'animatrice du patrimoine serait donc moins dans l'animation directe auprès des publics que dans la formation et la coordination du pool ainsi constitué ainsi que dans l'information et la formation des prestataires touristiques.

Outils spécifiques du Pays d'art et d'histoire

Les programmations printemps et automne du Pays d'art et d'histoire visent essentiellement les habitants des pays d'Olmes, du Mirapicien et des territoires attenants. La programmation estivale vise tout autant les touristes en séjour, les visiteurs en excursion que les habitants. L'offre du Pays d'art et d'histoire se distingue des offres touristiques en général par leur caractère culturel. Les supports de communication de ces programmations (brochures, flyers, site internet, newsletter, ...) respectent la charte graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire.

L'application mobile « Patrimoine Pyrénées Cathares » a pour vocation de permettre une découverte guidée en autonomie des richesses patrimoniales du territoire. Grâce à l'application, les panneaux d'interprétation et tables d'orientation paysagère sont géolocalisés et peuvent ainsi être recherchés par le visiteur.

L'Office de tourisme des Pyrénées cathares en construction

Ces éléments sont rapportés bien qu'ils n'aient pas de lien avec l'activité du Pays d'art et d'histoire
S'appuyant sur « la vision du touriste », on s'accorde à dire que la Destination Pyrénées cathares est pertinente en considérant les atouts majeurs du territoire et leur complémentarité (référence aux 4M, richesse des paysages).

Or, il est constaté, depuis que la fusion administrative des Offices de tourisme du Pays d'Olmes et du Pays de Mirepoix en une seule entité Office de tourisme des Pyrénées cathares a eu lieu, sa concrétisation reste à construire pour l'essentiel. A la démission de la directrice recrutée par l'association TCPPC, après moins d'un an d'exercice, et dans l'attente de son remplacement, une mission de coaching pourrait aider à « lever les blocages » et à définir une feuille de route.

Parmi les actions prioritaires, telles qu'elles ont été suggérées :

- Un recentrage sur les missions dites « essentielles » dévolues à un OT : l'accueil, l'information et la promotion.
- Le perfectionnement de l'ensemble des outils numériques, à commencer par la création d'un site internet unique, puisqu'il coexiste encore deux sites, celui de Mirepoix et celui du Pays d'Olmes.
- Une plus grande proximité des conseillers en séjour dans les lieux de forte affluence, hors les murs des bureaux permanents de Mirepoix et Lavelanet.
- Les actions susceptibles de générer une montée en gamme des hébergements existants.